

-JS-
REPUBLIQUE DU BENIN
~~~~~  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
~~~~~

DECRET N° 99-012 DU 22 JANVIER 1999

Portant nomination de Monsieur
Pascal Bienvenu PATINVOH en qualité
de directeur général de l'Office national
du bois (ONAB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- Sur** proposition du ministre du Développement rural ;

Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 janvier 1999,

DECRETE

Article 1^{er}.- Monsieur Pascal Bienvenu PATINVOH est nommé directeur général de l'Office national du bois (ONAB).

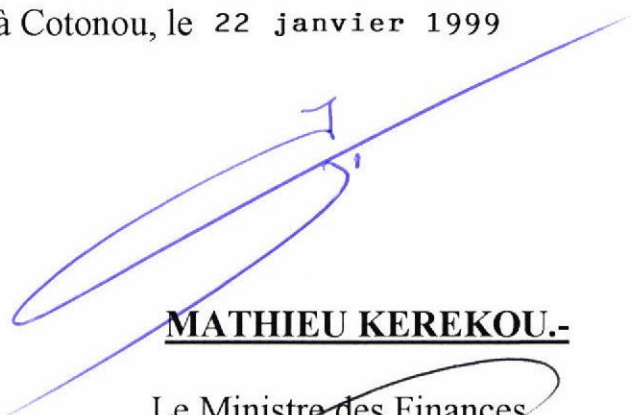
Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 janvier 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du gouvernement,

Le Ministre du
Développement rural,


Saley G. SAKA.-


MATHIEU KEREKOU.-

Le Ministre des Finances,


Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDR 4 – MF 4 – Autres ministères 16 – SGG 4 – DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3 – GCONB-DCCT-INSAE 3 – BCP-CSM-IGAA 3 – UNB-ENA-FASJEP 3 – Intéressé 1 - JO 1.-